

RUBIS

Attestation des commissaires aux comptes sur les
informations communiquées dans le cadre de l'article
L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant
global des rémunérations versées aux personnes les
mieux rémunérées pour l'exercice clos
le 31 décembre 2019

SCP MONNOT & ASSOCIES

SIEGE SOCIAL : 2 BIS A, AVENUE LE CORBEILLER - 92190 MEUDON

TEL : +33 +33 (0) 1 46 26 14 54 - FAX : +33

SCP

CAPITAL DE 20 020 EUROS - RCS Nanterre 384 886 156

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

RUBIS

Société en commandite par actions au capital de 125 221 790 €

Siège social : 46 rue Boissière, 75 116 Paris

R.C.S PARIS 784 393 530

Attestation des commissaires aux comptes sur les
informations communiquées dans le cadre de l'article
L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant
global des rémunérations versées aux personnes les
mieux rémunérées pour l'exercice clos
le 31 décembre 2019

SCP MONNOT & ASSOCIES

MAZARS

RUBIS

*Assemblée Générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2019*

***Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de
commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux
personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31
décembre 2019***

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du collège de la gérance. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier

RUBIS

*Assemblée Générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2019*

qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 275 167,20 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Fait à Courbevoie, et à Meudon le 27 avril 2020

**SCP MONNOT &
ASSOCIES**

LAURENT GUIBOURT



MAZARS

ARIANE MIGNON



Signature
numérique de
Ariane MIGNON
Date : 2020.04.27
11:25:43 +02'00'



ATTESTATION DES REMUNERATIONS

Prévue à l'article L.225-115 4° du Code de Commerce

Nous soussignés, Messieurs Gilles GOBIN et Jacques RIOU, Associés Gérants de la société RUBIS – 46, rue Boissière – 75116 PARIS, certifions que le montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé, pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, à la somme de 1 275 167,20€.

Fait à Paris, le 15 avril 2020

Monsieur Jacques RIOU
Président d'Agema, société cogérante de Rubis

Monsieur Gilles GOBIN
Associé Gérant